

DIRECTION IMMOBILIER
CECILE LAMON

GRANDE-SYNTHÉ

RESIDENCE RUBENS - RUE CHARLES GARNIER

ACQUISITION DE PARCELLES A LA COMMUNE DE GRANDE-SYNTHÉ

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, la résidentialisation et les réaménagements du quartier demandent à redistribuer le foncier précisément.

Pour ce faire, l'Office Public de l'Habitat du Nord, doit racheter des parcelles afin d'être propriétaire du foncier comportant ses commerces bâtis.

Cette acquisition s'élève à 9 180 € HT, soit 20 € du m².

Les emprises foncières sont situées à GRANDE-SYTNHE, Rue Charles Garnier, reprises au cadastre section 000 AW 317, en partie, pour une superficie totale de 459 m². La parcelle sera renumérotée au cadastre section 000 AW 404.

Les honoraires seront pris en charge par l'Office Public de l'Habitat du Nord qui se porte acquéreur.

Ceci étant exposé,

et

Vu la délibération 2021-16 du Conseil d'Administration du 28 juillet 2021 donnant compétence au Bureau du Conseil d'Administration conformément à l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitat.

Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :

- D'autoriser l'acquisition auprès de Communauté Urbaine de Dunkerque par l'Office Public de l'Habitat du Nord du bien ci-dessus désignée, au prix de 9 180 € HT, passant outre l'estimation des Services des Domaines dans le cas où celle-ci serait inférieure,
- D'autoriser le Directeur Général à signer tous les actes et les documents inhérents à ladite acquisition,
- De solliciter l'accomplissement des formalités de publicité foncière et le bénéfice de l'article 1042 du Code général des impôts,

Accusé de réception en préfecture
059-378072144-20260507-BCA260507-149A-DE
Date de télétransmission : 11/05/2026
Date de réception préfecture : 11/05/2026

- D'autoriser le règlement des sommes dues au titre de cette acquisition, même dans le cas de dépassement d'un poste, qu'il soit en bâtiment, en charges foncières, ou en honoraires et ce sous réserve qu'elles demeurent dans le cadre financier global,
- D'autoriser le Directeur Général à prendre toutes les dispositions utiles et ou à signer tout acte nécessaire à la réalisation du projet.

ADOPTE

Pour extrait conforme
le Directeur Général
Eric.COJON

